

« MaPrimeRénov' Copropriétés fragiles »

Fiche
outil



Une aide pour qui ?

L'aide MaPrimeRénov' Copros permet de soutenir les travaux de rénovation avec un gain énergétique de 35% pour toutes les copropriétés immatriculées composées d'au moins 75% de lots à usage d'habitation.

Le bonus « MPR Copropriétés fragiles » est accessible à toutes les copropriétés dont le taux d'impayés est supérieur à 8% des charges courantes ou qui sont situées en quartier NPNRU.

Une aide pour quoi ?

L'éligibilité au dispositif « MPR Copros » permet d'accéder à une aide aux travaux de l'Anah pour l'ensemble des logements de la copropriété (« aide au syndicat des copropriétaires ») :

Aides		
Travaux pour les copropriétés fragiles	25% du montant des travaux HT (pour l'ensemble des logements, avec un plafond de 15 000 euros HT par logement) conditionnée à un gain énergétique > à 35% + Prime Copropriété fragile 3000€/logement	+ Bonus BBC 500€/logement + Bonus Sortie de passoire énergétique 500€/logement + Prime PO modeste de 750€ ou PO très modeste de 1500€
AMO (Aide à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)	30% d'un plafond de 600 euros/logement avec une aide plancher de 900€	